

PROGRAMME DE FORMATION

Les dossiers de prestations sociales. Elaboration et recours

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel social, éducatif et des divers services ayant en charge des personnes en difficulté.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Identifier le dossier à utiliser en fonction de la situation des personnes.

Accompagner les usagers lorsqu'ils complètent leurs dossiers.

Orienter les usagers vers le recours pouvant être engagé en cas de refus de l'administration concernée.

Programme

"• Les prestations CAF et MSA :

- Concernant le logement (AL, prime de déménagement).

- Concernant la personne (AF, ASF, RSA).

- Les recours.

• Les prestations MDPH : les recours gracieux ou contentieux.

• Les prestations du Conseil Départemental : l'aide à l'hébergement, l'APA, la prestation de compensation du handicap.

• Les prestations CPAM (Complémentaire santé solidaire de base ou complémentaire, pension d'invalidité, majoration tierce personne) : les recours.

• Les prestations Pôle Emploi (ARE et ASS).

• L'assurance vieillesse :

- Des salariés.

- Des adultes handicapés.

- L'ASPA.

• Autres prestations :

- Garantie VISALE.
- Fonds de Solidarité Logement (FSL).
- Aide juridictionnelle."

Méthodes et supports

Apports théoriques. Exercices et mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.